

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 mai 2005
Français
Original: anglais

**Quatrième rapport du Secrétaire général
sur l'Opération des Nations Unies au Burundi****I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1577 (2004) du Conseil de sécurité en date du 1^{er} décembre 2004, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) jusqu'au 1^{er} juin 2005 et m'a prié de lui présenter tous les trois mois un rapport sur l'évolution de la situation dans ce pays, l'application de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et l'exécution du mandat de l'Opération. On y trouvera l'exposé des principaux faits survenus depuis mon rapport du 8 mars 2005 (S/2005/149).

II. La transition

2. En dépit de retards persistants, et parfois préoccupants, qui ont conduit à une deuxième prorogation de la période de transition, les partis burundais, avec l'appui de la communauté internationale, ont continué de progresser sur la voie de la paix. Plusieurs faits nouveaux sont intervenus durant la période considérée, notamment la tenue réussie du référendum sur la constitution post-transition, la promulgation du code électoral et de la loi communale et l'annonce d'un nouveau calendrier électoral, des progrès sur la voie du désarmement, de la démilitarisation et de la réinsertion, et de la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que certains signes positifs indiquant que le groupe armé FNL (Rwasa) pourrait finalement se joindre au processus de paix.

3. Le 22 avril, le Président de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, le Président ougandais Yoweri Museveni, a organisé une réunion au sommet à Entebbe à laquelle ont participé le Facilitateur sud-africain, le Vice-Président sud-africain et les Présidents du Kenya, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie, ainsi que de hauts représentants de l'Éthiopie, du Rwanda et de l'Union africaine, et ma Représentante spéciale pour le Burundi, Carolyn McAskie, qui a prononcé une allocution en mon nom. Le Président du Burundi, Domitien Ndayizeye était également présent. Les participants au sommet ont approuvé un nouveau calendrier électoral présenté par le Président de la Commission électorale nationale indépendante du Burundi (CENI) et ont ensuite décidé de proroger la période de transition jusqu'au 26 août 2005. Ils ont également appelé à une stricte adhésion au



nouveau calendrier électoral, prévoyant que les élections communales se tiendraient le 3 juin, les élections législatives le 4 juillet et les élections sénatoriales le 29 juillet, et que l'élection par le Parlement du Président post-transition aurait lieu le 19 août. Selon le calendrier, les élections « collinales » devraient avoir lieu après la fin de la période de transition, le 23 septembre. Les participants ont également approuvé les efforts entrepris par le Président tanzanien Benjamin Mkapa, pour maintenir des contacts avec le FNL (Rwasa) et ont chargé le Facilitateur de régler les questions en suspens entre le CNDD-FDD (Nkurunziza) et le Président Ndayizeye.

4. L'approche des élections a avivé les tensions entre les partis burundais, en particulier entre le FRODEBU et le CNDD-FDD (Nkurunziza). Ces tensions – qui ont conduit le CNDD-FDD à suspendre sa participation au Conseil des ministres du Gouvernement de transition depuis fin avril – sont apparues à la suite du décès, le 22 mars 2005, du Ministre de l'intérieur (un portefeuille ministériel réservé au CNDD-FDD), lorsque le Président Ndayizeye a refusé de nommer le candidat désigné par le CNDD-FDD pour le remplacer, en demandant que lui soit présentée une liste de candidats. Le chef du CNDD-FDD, Pierre Nkurunziza, a ensuite adressé une lettre au Président de l'Initiative régionale pour lui exposer les inquiétudes de son parti quant au processus de transition. Le 9 mai 2005, le Président Ndayizeye a rencontré M. Nkurunziza à Pretoria à l'invitation du Facilitateur, le Vice-Président Jacob Zuma. Les entretiens ont surtout porté sur les préoccupations du CNDD-FDD à l'égard du processus de transition, et il a été convenu de renforcer la concertation entre les deux dirigeants. Le Président Ndayizeye s'est également engagé à nommer comme Ministre de l'intérieur un autre candidat présenté par le CNDD-FDD, ce qu'il a fait le 11 mai.

5. Il a été signalé que des partis tentaient de faire échec aux activités de leurs rivaux. Dans la province de Kayanza, l'administration locale contrôlée par le FRODEBU aurait fait incarcérer plusieurs responsables du CNDD-FDD pour des motifs politiques. Dans la province de Mwaro, une circonscription politique clef pour les partis rivaux du G-7, le Mouvement pour la réhabilitation du citoyen (MRC) a accusé l'Union pour le progrès national (UPRONA) de se servir de l'administration locale qu'elle contrôle pour entraver les activités politiques de ses opposants.

6. Durant la période électorale, l'ONUB, à la faveur notamment de sa présidence de la Commission de suivi de l'application de l'Accord d'Arusha, continuera de collaborer avec les partis politiques pour s'assurer qu'ils peuvent exercer leurs activités et faire campagne de la manière et dans l'esprit envisagés par l'Accord d'Arusha.

Préparation des élections

7. Malgré deux reports successifs, le référendum sur la Constitution post-transition s'est déroulé sans incident majeur le 28 février 2005. Sur les 3,3 millions d'électeurs inscrits, 92,4 %, soit 2 894 372 Burundais, ont exercé leur droit de vote pour la première fois depuis 1994, 90,1 % d'entre eux approuvant la Constitution. Le 6 mars, la Cour constitutionnelle du Burundi a confirmé les résultats du référendum et adopté officiellement la Constitution. Le référendum a bénéficié de l'appui financier de la communauté internationale des donateurs et d'une assistance technique et logistique importante de l'ONUB.

8. Les donateurs internationaux ont assuré un financement intégral et l'ONUB a fourni une importante assistance dans le domaine des transports, notamment pour acheminer plus de 100 tonnes de matériel électoral vers les bureaux de vote, par la voie aérienne et par la route. L'ONUB a également continué de donner des conseils techniques à la Commission électorale et à ses bureaux régionaux et a établi des voies de communication opérationnelles entre les différents acteurs, y compris avec les forces de sécurité nationale. Quelque 600 observateurs électoraux de la société civile ont surveillé le scrutin; conjointement avec 300 membres de l'ONUB, ils ont signalé un petit nombre d'anomalies, lesquelles ont depuis été prises en considération pour la planification des prochaines élections nationales.

9. Après la conclusion du référendum, tant le code électoral que la loi communale, dont l'adoption constitue une condition préalable impérative pour la conduite des élections, ont été soumis, début mars, à l'Assemblée nationale. Leur examen par l'Assemblée nationale et le Sénat a cependant traîné en longueur, malgré des appels répétés de l'ONUB et de la communauté internationale. Par voie de conséquence, la Commission électorale a persisté dans son refus de publier un calendrier électoral. Le 20 avril, deux jours avant l'expiration de la période de transition prorogée, les deux lois ont été promulguées, ce qui a permis à la Commission électorale, avec l'aide de l'ONUB, de proposer un nouveau calendrier électoral qui a été par la suite entériné par l'Initiative régionale.

10. Je suis heureux d'indiquer que les préparatifs des élections se trouvent désormais à un stade avancé. Peu après l'adoption du calendrier électoral révisé, des décrets présidentiels relatifs à la tenue des élections communales et législatives ont été publiés, à la suite de quoi la Commission électorale a elle-même publié les directives concernant les candidatures présentées par les partis politiques et la révision des listes électorales pour les élections communales. Au 8 mai, 32 partis politiques avaient procédé à la présentation de leurs listes de candidats aux élections communales, 11 partis en moyenne s'opposant dans chaque commune. La présentation des candidatures aux élections législatives devrait en principe être achevée le 20 mai.

11. Dans l'intervalle, le contrat d'impression des bulletins de vote a été accordé par voie d'adjudication le 13 mai et, le 10 mai, des véhicules et des hélicoptères de l'ONUB ont commencé la distribution d'urnes transparentes, de sceaux et d'encre indélébile à tous les centres électoraux provinciaux, à partir desquels les unités électorales régionales de l'Opération devraient aider les commissions électorales provinciales à distribuer ce matériel électoral aux communes.

Contacts avec le FNL

12. À la suite de consultations avec l'Initiative régionale, l'Organisation des Nations Unies et les partenaires internationaux, le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie a eu des entretiens avec une délégation du FNL (Rwasa) à Dar es-Salaam du 4 au 12 avril 2005. À l'issue de ces rencontres, la délégation du FNL a publié une déclaration dans laquelle elle a exprimé l'intention de ce groupe armé de négocier avec le Gouvernement burundais, de mettre fin aux hostilités, et de fournir une explication écrite au sujet de sa participation au massacre de Gatumba le 13 août 2004. Le Président Mkapa, Vice-Président de l'Initiative régionale, a ensuite rencontré, le 25 avril à Dar es-Salaam, le chef du FNL, Agathon Rwasa, lequel a réaffirmé la ferme intention du groupe d'entamer des négociations avec le

Gouvernement de transition. Le porte-parole du Président burundais, l'Envoyé spécial des Pays-Bas pour la région des Grands Lacs, ainsi que mon Représentant spécial adjoint pour le Burundi, ont participé aux réunions de Dar es-Salaam en qualité d'observateurs.

13. Le Gouvernement tanzanien devrait rendre compte à l'Initiative régionale des résultats de ses entretiens avec le FNL. Parallèlement, il s'emploie à établir avec le Gouvernement burundais et le FNL des paramètres clairs permettant aux deux parties d'engager des entretiens directs, y compris sur la conclusion d'un accord général de cessez-le-feu et sur la manière dont le FNL et ses combattants pourraient être intégrés dans le processus de paix et le processus de désarmement, démilitarisation et réinsertion respectivement. Le 12 mai, le Gouvernement tanzanien a adressé une invitation au Président Ndayizeye pour rencontrer le chef du FNL. La rencontre a eu lieu à Dar es-Salaam le 15 mai.

La Commission de suivi de l'application de l'Accord d'Arusha

14. Lors d'une session extraordinaire le 22 février, la Commission de suivi de l'application de l'Accord d'Arusha a demandé une augmentation des ressources destinées au rapatriement et à la réinsertion des réfugiés et a souligné la nécessité, pour le Gouvernement de transition, de régler la question de l'attribution de terres aux rapatriés et aux personnes déplacées. À ses vingt-sixième et vingt-septième sessions ordinaires, la Commission a exprimé son inquiétude à propos des lenteurs de l'examen par le Parlement de la loi communale et du code électoral, et de la réticence de la Commission électorale à publier un calendrier électoral. La Commission s'est félicitée du déroulement sans incident du référendum et des progrès accomplis dans le cantonnement des ex-combattants, mais elle a appelé le Gouvernement de transition à faire adopter le cadre juridique indispensable, y compris un décret portant harmonisation des grades militaires, afin de permettre la réintégration des anciens partis et mouvements politiques armés dans les nouvelles Forces nationales de défense et de police. Elle a également exprimé son inquiétude à propos de la qualité de certains des programmes de réinsertion des enfants soldats.

III. Situation militaire et de sécurité

Situation sur le plan de la sécurité

15. Dans l'ensemble, la situation sur le plan de la sécurité au Burundi est restée stable durant la période considérée, malgré la persistance d'affrontements mineurs avec des éléments armés du FNL (Rwasa) et d'actes de banditisme et de pillage. Ainsi, deux agents électoraux de l'ONUB ont été tenus en joue par un groupe d'assaillants armés, à leur domicile de Gitega le 3 mars. Des effets personnels leur ont été dérobés, mais ils n'ont pas subi de dommages physiques. Le 29 avril, une grenade à main a été lancée sur la résidence du chef de la délégation de la Commission européenne à Bujumbura, causant des dommages matériels mais sans faire aucun blessé.

16. Les progrès du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion auraient eu des répercussions sur le plan de la sécurité, notamment dans les communes de Mubimbi et Kabezi dans la province de Bujumbura Rurale, où les faits de criminalité signalés auraient augmenté après le transfert des combattants du CNDD-FDD vers des sites de cantonnement. En conséquence, l'ONUB a renforcé

ses patrouilles dans ces régions en mars et avril 2005. Par la suite, le déploiement d'unités de la Force de défense nationale, fin avril, a contribué à améliorer la situation sur le plan de la sécurité à Bujumbura Rurale.

Armes légères

17. Le 4 mai 2005, le Président Ndayizeye a signé un décret sur le désarmement civil renforçant les mesures en vigueur dans le pays pour réduire le nombre d'armes détenues par des particuliers à leur domicile dans tout le pays. Le décret a été complété par l'adoption d'une législation distincte interdisant aux policiers et militaires, en dehors de leur service, de porter leurs uniformes ou leurs armes durant la période électorale. On espère que ces mesures contribueront à renforcer la sécurité générale au Burundi. Pour aider le pays dans ses initiatives en matière de désarmement, fournir des conseils et coordonner l'assistance de la communauté internationale à cet égard, un expert en armes légères du PNUD sera prochainement affecté au Burundi pour une période initiale de six mois.

La lutte antimines

18. Avec l'aide de l'ONU, le Centre de coordination national de l'action antimines devrait achever un plan national d'action antimines d'ici au second semestre 2005. Le plan visera à diminuer le risque de blessures ou de décès causés par des mines terrestres ou des engins non explosés dans le cadre du Plan national stratégique du Gouvernement qui prévoit que le Burundi sera exempt de mines et d'engins non explosés d'ici à 2010. L'assistance de l'ONU devrait diminuer progressivement au fur et à mesure que les capacités locales seront renforcées avec l'appui du PNUD et que le financement des projets sera facilité par la Stratégie pour la réduction de la pauvreté du pays.

La réforme du secteur de la sécurité

19. Les progrès se sont poursuivis, bien que lentement, sur la voie d'une réforme du secteur de la sécurité, notamment par la fermeture de toutes les zones de rassemblement avant désarmement et le cantonnement des combattants, le règlement du problème ancien de l'harmonisation des grades militaires et le début de la formation et du déploiement d'unités intégrées de la Force de défense nationale.

20. La dernière zone de rassemblement avant désarmement a été fermée en avril 2005, à la suite du transfert de tous les combattants des partis et mouvements politiques armés dans les sites de cantonnement. À partir des sites de Gashingwa, Mabanda et Kibuye, ces combattants sont regroupés et transférés vers les régions militaires où ils reçoivent une formation commune avec des unités des ex-Forces armées burundaises, avant leur intégration officielle dans les brigades constituées de la nouvelle Force de défense nationale. Ce processus est déjà terminé pour les combattants qui étaient hébergés dans les sites de cantonnement de Mabanda et Gashingwa. En outre, deux brigades et une unité spéciale de protection, comprenant au total 6 000 personnes, ont déjà été établies et déployées par voie d'intégration directe.

21. Le 11 mai, le Président Ndayizeye a signé un décret réglementant l'harmonisation des grades militaires. Le décret définit le mécanisme de démobilisation des combattants, notamment la répartition convenue des différents grades pour chaque parti et mouvement politique armé et les montants

d'indemnisation correspondant à chacun d'eux. La démobilisation des combattants, qui était suspendue dans l'attente de ces dispositions, devrait désormais reprendre son cours. Le décret règle également le statut des officiers et combattants qui seront intégrés dans la Force de défense nationale et la Police nationale.

22. S'il est vrai que des mesures importantes sont prises, tout progrès dans ce domaine sera subordonné à un renforcement de l'assistance technique et financière des partenaires internationaux. L'ONUB, en concertation avec le Gouvernement de transition et les donateurs, élabore actuellement une stratégie de réforme du secteur de la sécurité qui définira les modalités d'intégration de la Force de défense nationale et de la Force de police, notamment un calendrier, les effectifs de chaque force, et les actions requises tant du Gouvernement que des partenaires internationaux. En attendant la mise au point définitive de cette stratégie, l'ONUB continue de collaborer étroitement avec le Gouvernement et les partenaires internationaux, afin d'assurer la disponibilité des ressources nécessaires pour ce processus vital.

Désarmement, démobilisation et réinsertion

23. Au 10 mai 2005, quelque 9 630 ex-combattants des Forces armées burundaises et des partis et mouvements politiques armés, dont 2 939 enfants soldats, étaient compris dans le processus national de démobilisation. Environ 6 600 ex-combattants démobilisés ont reçu leur première indemnité au titre de la réinsertion et se sont réinstallés dans la communauté de leur choix, nombre d'entre eux investissant dans des activités génératrices de revenus. Le secrétariat exécutif de la Commission nationale pour la démobilisation, la réinsertion et la réintégration a créé 10 bureaux provinciaux pour faciliter la réinsertion des ex-combattants. Ces bureaux joueront de plus en plus un rôle moteur dans l'application de la stratégie nationale de réintégration que le Gouvernement de transition a annoncée le 5 avril 2005. La mise en œuvre de cette stratégie de réintégration constituera un défi, et l'ONUB continuera à suivre la situation et à collaborer étroitement avec le Programme multinational de démobilisation et de réinsertion à cet égard.

Police

24. Au cours de la période considérée, 6 896 membres des partis et mouvements politiques armés ont été transférés vers le site de cantonnement de Rugazi, qui a été désigné pour le regroupement des combattants devant être intégrés dans la Police nationale. Avec l'aide de l'ONUB, le transfert ultérieur de ces combattants vers 20 centres de formation de la police dans tout le pays a commencé et devrait en principe être achevé fin mai. Dans les centres de formation, les combattants, en compagnie de 8 300 membres de l'ex-gendarmerie et 1 400 membres de l'ex-police de sécurité intérieure, recevront une formation axée sur l'intégration et l'harmonisation. Une fois leur formation terminée, les nouveaux membres de la police seront répartis entre les 143 postes de police du pays.

25. À ce jour, l'ONUB a formé 160 instructeurs de la police, qui ont depuis été déployés dans les centres de formation de la police. L'ONUB a également organisé une session de formation concernant l'utilisation de la force pour les surveillants du pénitencier de Musinga, et elle fournit des conseils techniques pour la mise au point d'une formation aux enquêtes pénales à l'intention de 200 membres de la police judiciaire burundaise. Le déploiement de membres de la police de l'ONUB dans ses

cinq bureaux régionaux permet à la Police nationale locale de disposer d'importants moyens de conseil. Cela s'est révélé particulièrement utile à l'occasion du référendum, les membres de la police de l'ONUB ayant alors apporté leur aide à la police locale pour le renforcement des mesures de sécurité avant, pendant et après le scrutin.

26. Parallèlement, l'ONUB continue à mobiliser les partenaires burundais et internationaux pour mettre en œuvre le concept d'intégration de la Police nationale mentionné dans mon dernier rapport. Le concept vise notamment la création de commissions mixtes sur la législation relative à la police, la gestion du personnel, ainsi que la construction et la rénovation de centres de formation de la police, et la formation. Les donateurs ayant exprimé leur volonté d'appuyer la mise en œuvre de ce programme sont notamment les Gouvernements belge, français et néerlandais. En dépit de certains retards, cette mise en œuvre a commencé, notamment par la fourniture de tentes pour loger les membres de la police dans des régions reculées et le lancement par l'ONUB du programme de formation d'instructeurs.

27. Dans un domaine connexe, l'ONUB a collaboré étroitement avec des institutions et organisations non gouvernementales, notamment le Comité international de la Croix-Rouge, le Réseau des citoyens et le Woodrow Wilson International Centre, pour soutenir des programmes comme le Programme de formation au leadership du Burundi, qui a été adapté, avec l'aide du Gouvernement du Royaume-Uni, pour répondre aux besoins de formation des nouveaux cadres de la Police nationale.

IV. Déploiement de l'Opération des Nations Unies au Burundi

28. Au 10 mai 2005, les effectifs militaires de l'ONUB comptaient 5 378 personnes sur les 5 650 autorisés, soit 91 officiers, 193 observateurs militaires déployés dans 27 bases d'opérations et des bataillons d'infanterie envoyés par l'Afrique du Sud (à Bujumbura Mairie, Bujumbura Rurale, Muramvya et Mwaro), l'Éthiopie (à Gitega et Muyinga), le Kenya (à Makamba et Ruyigi), le Népal (à Bubanza et Ngozi) et le Pakistan (dans la province de Cibitoké), ainsi qu'une compagnie de la police militaire kényane et une compagnie d'infanterie envoyée par le Mozambique (déployée à Bujumbura Mairie).

29. Les principales activités opérationnelles de la composante militaire de l'ONUB ont consisté à surveiller l'application des accords de cessez-le-feu, à fournir une assistance pour la distribution de matériel électoral et à appuyer le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion. La composante militaire a également continué d'assurer chaque jour entre 12 et 18 escortes pour les personnels de l'ONUB, des organismes et programmes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, ainsi que pour des convois d'aide alimentaire vers les sites de cantonnement. L'ONUB a aussi renforcé les patrouilles dans les camps hébergeant des réfugiés étrangers. Au cours de la période considérée, l'ONUB a mené une série d'opérations militaires qui visaient à dissuader les incursions de combattants étrangers sur le territoire burundais, à réduire le nombre des armes illégales en circulation et à aider à surveiller le respect de l'embargo sur les armes décidé à l'encontre de la République démocratique du Congo, en coordination avec

la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

30. Le Secrétariat a continué de négocier avec le Gouvernement burundais à propos de la conclusion d'un accord sur le statut des forces de l'ONUB. Un représentant du Bureau des affaires juridiques devrait se rendre au Burundi début juin pour conclure les discussions sur le projet d'accord.

31. À fin avril 2005, près de 90 % de l'ensemble des postes civils de l'ONUB étaient occupés, le personnel étant majoritairement affecté dans les cinq bureaux régionaux à Bujumbura Rurale, Gitega, Makamba, Muyinga et Ngozi. Dans chaque bureau, le personnel comprend des agents chargés des questions relatives aux élections, aux droits de l'homme, à la police civile, aux affaires civiles et à l'information, sous la direction d'un coordonnateur régional.

Coopération entre l'ONUB et la MONUC

32. La coordination entre l'ONUB et la MONUC a continué d'être renforcée au cours de la période considérée. Les 9 et 10 mai, la deuxième réunion de haut niveau entre les deux missions a eu lieu à Bujumbura. Les discussions ont porté essentiellement sur les problèmes transfrontaliers qui compromettent les deux processus de paix, ainsi que sur le renforcement de la collaboration, l'échange d'informations et les enseignements à en tirer, notamment en ce qui concerne les questions humanitaires, celles relatives aux droits de l'homme, au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion, ainsi qu'aux élections. Un niveau élevé de coordination entre les contingents militaires des deux missions a également été maintenu, en particulier entre les contingents pakistanais de l'ONUB et de la MONUC déployés le long de la frontière entre le Burundi et la République démocratique du Congo, notamment par des échanges quotidiens d'informations et des visites régulières. Il a été convenu au cours de la deuxième réunion de coordination de haut niveau que les deux missions mèneraient des opérations coordonnées dans la forêt de Rukoko, ainsi que sur le lac Tanganyika, en vue de dissuader le franchissement illicite de la frontière par des éléments armés ainsi que les mouvements transfrontaliers d'armes.

V. Droits de l'homme, primauté du droit et condition de la femme

33. Le 12 mai 2005, l'ONUB a publié un rapport faisant état de violations des droits de l'homme commises par les parties burundaises de juin à novembre 2004. Ma Représentante spéciale a présenté les conclusions de ce rapport au Président Ndayizeye en mars 2005. L'ONUB a l'intention de publier des rapports périodiques sur la situation des droits de l'homme, dans l'espoir de contribuer ainsi à mettre fin à la culture d'impunité qui a régné au Burundi.

34. Parallèlement, l'Opération a continué de rendre compte des incidents aux cours desquels des soldats des ex-Forces armées burundaises, du CNDD-FDD (Nkurunziza), puis de la Force de défense nationale (FDN), ont commis de graves violations des droits de l'homme – notamment des exécutions sommaires, des viols, des actes de torture, des arrestations et détentions arbitraires, des actes d'intimidation et des pillages – et d'enquêter sur ces affaires. Il convient de noter que les soldats du CNDD-FDD (Nkurunziza) ont continué de gérer des

« administrations parallèles » et des centres de détention illégaux jusqu'à leur cantonnement en avril. Par le passé, les spécialistes des droits de l'homme de l'ONUB se sont à plusieurs reprises vu refuser l'accès à des positions militaires où ils souhaitaient se rendre pour vérifier le bien-fondé d'allégations faisant état d'arrestations et de détentions arbitraires. On leur a également parfois refusé l'accès à des brigades de gendarmerie. L'Opération a maintes fois porté ces problèmes à l'attention du commandement des Forces armées burundaises, du CNDD-FDD, puis du nouveau commandement de la FDN, ainsi qu'au Gouvernement de transition.

35. Malheureusement, les cas de violence sexuelle, notamment les viols, demeurent nombreux et ont souvent pour victimes des enfants. Dans le cadre de son mandat, l'ONUB a fourni conseils et assistance aux victimes et à leurs familles et les a encouragées à porter plainte. L'ONUB a également entrepris une campagne nationale de sensibilisation à la violence sexuelle, par le biais de séminaires et de réunions publiques. Le Président Ndayizeye a récemment affirmé que les violeurs devraient subir toute la rigueur de la loi.

36. Les établissements pénitentiaires burundais demeurent surpeuplés, sous-équipés et dirigés par un personnel en grande partie non qualifié. Au cours de l'année écoulée, l'ONUB a maintes fois abordé avec le Gouvernement de transition un certain nombre de problèmes graves relatifs à ces dysfonctionnements. À deux reprises au moins, dans les prisons de Ngozi et de Ruyigi, les autorités auraient fait un usage excessif de la force, entraînant la mort de sept détenus. Face à ces incidents, l'ONUB a entrepris un projet de formation des gardiens de prison à la gestion de la sécurité en milieu carcéral, notamment l'usage approprié de la force et des armes à feu.

37. Le contrôle régulier des prisons et des cellules de détention par l'ONUB, ainsi que ses activités d'appui aux autorités judiciaires, ont permis d'entamer des poursuites judiciaires dans le cas de personnes détenues au-delà de la durée légale et dont la détention initiale était marquée par de graves irrégularités. De plus, au cours des 12 derniers mois, l'ONUB n'a cessé de faire part de ses inquiétudes face à la situation de milliers de prisonniers politiques – dont certains sont détenus sans jugement depuis 1993 – dont le statut n'est toujours pas défini. En mars 2005, le Ministre de la justice a proposé de libérer tous les prisonniers en détention provisoire depuis plus de six ans et ceux dont le dossier était en cours d'instruction depuis plus de huit ans.

38. Du fait du climat d'impunité qui continue de régner dans certaines régions du pays et du manque de confiance dans la police et dans l'autorité judiciaire, la population aurait, dans certains cas, décidé de se faire justice elle-même. Récemment, des victimes ont été battues à mort, brûlées ou même enterrées vivantes. Ces actes commis en groupe font rarement l'objet d'une enquête policière et restent souvent impunis. L'ONUB, en coopération avec les autorités policières et judiciaires, a organisé une série de réunions publiques dans la province de Muyinga, où de nombreux cas ont été signalés, pour décourager de telles pratiques.

39. Parallèlement, l'ONUB et la MONUC ont poursuivi leurs activités de suivi de l'enquête conjointe qu'elles mènent dans l'affaire du massacre de Gatumba, perpétré le 13 août 2004. Le 13 avril 2005, le Ministre burundais de la justice a indiqué, lors d'une réunion avec l'ONUB, que le rapport de la Commission nationale chargée d'enquêter sur le massacre de Gatumba était achevé et serait bientôt communiqué à l'Opération.

Condition de la femme

40. L'ONUB a continué de faire porter l'essentiel de ses efforts sur la participation des femmes à la vie politique, notamment en appliquant une stratégie active de sensibilisation visant à encourager les femmes à voter. L'ONUB a également dispensé à 136 candidates potentielles aux élections « collinales », communales et législatives une formation visant à les préparer à la campagne. Outre ses activités d'aide à l'élaboration de programmes locaux d'appui aux victimes de la violence sexuelle, le groupe de l'ONUB chargé des questions relatives à l'égalité des sexes a poursuivi ses activités de sensibilisation en faveur de la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes au sein de l'Opération, notamment en organisant un stage d'initiation au personnel civil et militaire entrant en fonction à l'ONUB.

VI. Situation humanitaire

41. L'amélioration de la situation sur le plan de la sécurité permet désormais le passage régulier des convois humanitaires dans l'ensemble du pays, alors qu'au cours de ces dernières années des régions entières étaient parfois inaccessibles pendant des mois du fait de la violence, laquelle provoquait souvent des déplacements massifs de population. Néanmoins, la protection des civils dans la province de Bujumbura Rurale continue de poser problème, en particulier du fait de la manipulation de l'assistance humanitaire par l'ensemble des éléments armés.

42. En avril, environ 8 000 Rwandais ont franchi la frontière pour gagner les provinces septentrionales de Ngozi et Kirundo. D'après certaines sources, beaucoup d'entre eux auraient demandé le droit d'asile après le début du procès de Gacaca dans leur pays. Des abris temporaires ont été dressés en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et, à la demande du Gouvernement de transition, les arrivants ont été transférés des zones frontalières vers la province de Cankuzo. Le 23 avril, le Gouvernement de transition a suspendu les transferts, tandis qu'il menait des discussions bilatérales avec le Gouvernement rwandais. L'Organisation des Nations Unies continue de fournir une assistance humanitaire en collaboration avec ses partenaires opérationnels.

43. D'après les résultats préliminaires du recensement des personnes déplacées mené en 2005 par le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'aide humanitaire et ses partenaires, 21 361 personnes déplacées demeuraient réfugiées dans les camps de déplacés des provinces de Bururi, Cankuzo, Makamba, Rutana et Ruyigi, contre 61 616 en 2004. D'après le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au 25 avril, 10 261 Burundais réfugiés en République-Unie de Tanzanie étaient rentrés au Burundi depuis le début de l'année, dont 9 456 grâce aux programmes visant à faciliter le rapatriement, et 805 autres spontanément.

44. Pendant ce temps, l'ONU et les organisations non gouvernementales ont poursuivi l'application de mesures d'assistance renforcées dans les communes vulnérables des provinces de Kirundo, Ngozi et Muyinga. Bien que d'une manière générale la situation se stabilise, elle doit encore être étroitement contrôlée. Au cours de la période considérée, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont distribué des semences agricoles à 203 629 foyers et des rations alimentaires visant à protéger les semences à 169 292 familles.

Projets à effet rapide

45. Depuis le lancement des projets à effet rapide de l'ONUB en septembre 2004, 59 projets de ce type, exécutés dans 14 provinces à l'échelon de la collectivité, ont été financés directement pour un montant de 657 542 dollars des États-Unis. À ce jour, l'ONUB a remis en état 14 écoles accueillant plus de 8 506 élèves et enseignants, et fourni du matériel de sport et des manuels à quelque 53 000 élèves. L'Opération a également procuré un nouveau logement à 820 orphelins et à 108 familles déplacées, fourni de l'eau potable à environ 13 500 villageois, et rénové six centres de soins. La minorité batwa a bénéficié de ces projets, notamment dans les domaines du développement économique et de l'éducation. Il est prévu de remettre prochainement en état deux maternités. En outre, 332 femmes chefs de famille recevront prochainement le matériel nécessaire pour entreprendre des projets rémunérateurs.

VIH/sida

46. Le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) classe le Burundi au quinzième rang des États les plus touchés par la pandémie. Le nombre de Burundais vivant avec le VIH/sida est estimé à 390 000 personnes, dont environ 190 000 femmes et 55 000 enfants. La mise en œuvre du plan stratégique burundais de lutte contre le VIH/sida devra encore bénéficier de l'assistance de l'ONU, notamment en matière de ressources humaines et de renforcement des capacités aux niveaux local et national.

47. En application de la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité et de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, l'ONUB continuera de sensibiliser le personnel militaire et civil à la nécessité de prévenir et combattre le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles, notamment par l'intermédiaire de la formation avant déploiement et de stages d'initiation, de l'éducation par les pairs, et de conseils et de dépistages volontaires et confidentiels. Une égale importance sera accordée à la modification des comportements et aux mesures préventives. Un autre aspect essentiel de l'action de l'ONUB dans ce domaine sera l'engagement d'un programme de sensibilisation à ces questions, destiné aux communautés burundaises.

VII. Règles de conduite

48. Ma Représentante spéciale est pleinement consciente du fait que le comportement du personnel de l'ONUB doit absolument respecter les règles les plus strictes exigées par les États Membres, conformément au principe de la « tolérance zéro » que j'ai fixé à l'égard des comportements inappropriés, des abus et des actes d'exploitation sexuelle. Des mesures appropriées ont été prises pour faire en sorte que le comportement inacceptable des quelques personnes concernées soit réprimé dans les meilleurs délais. Priorité a été donnée à la prévention, notamment l'engagement et la détermination des responsables, à tous les niveaux, chargés de veiller à ce que l'information nécessaire soit transmise efficacement et comprise par tous les membres du personnel.

49. En mars, des règles de conduite complètes ont été publiées et largement diffusées auprès du personnel de l'ONUB et de l'ONU au Burundi. Les membres du personnel ont également reçu un exemplaire de ma lettre au Conseil de sécurité à

propos de l'enquête menée par le Bureau des services de contrôle interne sur la MONUC, ainsi que du rapport intitulé « Stratégie globale visant à éliminer l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies » (A/59/710). L'ONUB a publié dans plusieurs langues des circulaires sur les règles de conduite, le harcèlement sexuel, les violations de cessez-le-feu, les règles du code de la route et la mise en place de patrouilles mixtes militaires et de sécurité. Le fonctionnaire chargé des questions relatives aux règles de conduite au sein de l'ONUB a également, en collaboration avec la Section de l'information, apposé 1 000 tracts sur l'exploitation et la violence sexuelles dans des lieux publics et commencé à diffuser 10 000 affiches sur ce thème dans le cadre d'une campagne nationale lancée en mai 2005. Ma Représentante spéciale a aussi maintes fois saisi l'occasion de s'adresser directement au personnel civil et militaire de l'ONUB, lors de réunions-débats et dans les régions, en rencontrant notamment des commandants de contingent, des observateurs militaires et des membres de la police civile, pour insister sur la nécessité de respecter strictement les règles de conduite fixées.

50. Grâce à ces mesures, une étude récemment menée par l'ONUB a révélé une véritable prise de conscience en ce qui concerne les questions et procédures disciplinaires, 95 % des personnes interrogées déclarant avoir compris ce qui constituait une faute ou un comportement interdit. En dépit de cette prise de conscience, il est très difficile de maintenir un climat de bonne conduite, en particulier dans des conditions d'extrême pauvreté. L'ONUB pourrait demander des ressources humaines supplémentaires dans ce domaine, si elle veut atteindre les normes élevées qu'elle s'est fixées.

VIII. Information

51. Depuis octobre 2004, l'ONUB diffuse des programmes radiophoniques hebdomadaires, qui couvrent environ 95 % du pays. En décembre 2004, elle a commencé à produire des émissions d'information quotidiennes bilingues, notamment des programmes de conseil et de sensibilisation consacrés aux élections et aux activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. À la fin du mois de février, l'Opération a également commencé à produire des émissions de télévision hebdomadaires en français et en kirundi. Les émissions de radio et de télévision diffusées par l'ONUB pendant la période électorale devraient continuer de fournir aux Burundais une source d'information fiable et impartiale.

IX. L'avenir

52. Après la conclusion, attendue en août, du processus de transition au Burundi, il sera important dans la phase suivante d'envisager comment le nouveau Gouvernement burundais issu des élections pourra continuer à consolider la paix et s'engager sur la voie des réformes essentielles, de la reconstruction et du développement, et comment la communauté internationale pourra lui apporter le meilleur appui possible à cet égard. Deux domaines mériteront une attention particulière : le premier concerne la fourniture d'une aide et de garanties internationales pour que les aspects encore en suspens de l'Accord d'Arusha, ainsi que les dispositifs ultérieurs de partage du pouvoir soient pleinement mis en œuvre. Le second a trait aux efforts concertés requis de la part des Burundais eux-mêmes et

de la communauté internationale pour que le pays dispose des outils nécessaires de développement économique et social à l'issue de plusieurs années de conflit dévastateur.

Mécanisme international d'appui post-transition

53. Il convient de rappeler que la Commission de suivi de l'application de l'Accord d'Arusha a été créée en vertu des dispositions de cet accord, en vue de suivre, superviser et coordonner l'application de celui-ci. Après avoir joué un rôle crucial dans le processus de paix depuis septembre 2000, la Commission devrait en principe être dissoute au terme de la transition. En conséquence, et comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport au Conseil, ma Représentante spéciale a entamé des consultations sur la création éventuelle d'un mécanisme international d'appui qui accompagnerait le gouvernement issu des élections durant son premier mandat. En principe, ce mécanisme pourrait aider le Gouvernement à garantir le respect des réformes prévues dans l'Accord d'Arusha engagées durant la période de transition, et contribuer à mener à bien les réformes en suspens en vertu des dispositions de l'Accord. Il pourrait œuvrer en partenariat avec le nouveau gouvernement pour mobiliser les ressources financières, techniques et humaines nécessaires à la mise en œuvre des réformes.

54. Sous réserve de la consultation et de l'accord de toutes les parties prenantes, en particulier le Gouvernement de transition, l'organe ainsi proposé pourra notamment comprendre des représentants de l'Initiative régionale, de la Médiation, des partenaires et donateurs internationaux bilatéraux et multilatéraux, de l'Union africaine et de l'ONU. De son côté, le nouveau gouvernement pourrait désigner des représentants chargés d'assurer la coordination avec le mécanisme. Dans le même temps, ce dernier pourrait être habilité à s'enquérir et tenir compte des vues de la société civile burundaise. Un secrétariat spécial de ce mécanisme pourrait, dans un premier temps, être fourni par l'ONUB, le financement et les modalités opérationnelles étant déterminés par ses membres. Je compte présenter une proposition précise sur la création d'un tel mécanisme dans mon prochain rapport au Conseil de sécurité.

Développement économique et social

55. L'expérience a montré que près de la moitié des pays qui sortent d'un conflit risquent de sombrer de nouveau dans la violence dans les cinq années qui suivent si de solides réformes politiques et économiques ne sont pas engagées et si le pays ne dispose pas d'un soutien financier suffisant pour faire face aux défis liés à son redressement après conflit. Pour que les progrès importants réalisés au Burundi dans les domaines politique et de la sécurité soient viables, la population doit recevoir bientôt et sous une forme tangible les dividendes de la paix. Le nouveau gouvernement issu des élections, avec l'appui de la communauté internationale, doit donc principalement axer sa politique sur la reconstruction et la création des conditions propres à assurer un développement durable, notamment en fournissant à la population des services sociaux de base.

56. L'achèvement, attendu en août 2005, du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté du Burundi, dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, sera essentiel, notamment si le pays entend bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Compte tenu de ses

ressources limitées et de l'importance du fardeau de la dette, le Burundi subit déjà un service de la dette intolérable, représentant quelque 64 millions de dollars des États-Unis par an. Le pays devra donc recevoir une aide substantielle pour pouvoir satisfaire aux exigences critiques dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée, afin de pouvoir dégager ses maigres ressources financières et stimuler l'accroissement de l'aide des donateurs pour remettre en état les infrastructures sociales et économiques de base. Si le Burundi parvenait à obtenir de façon soutenue des résultats satisfaisants dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du Fonds monétaire international, et s'il parvenait durant un an à se conformer à la totalité des critères du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, il pourrait alléger le service de sa dette dans le cadre de l'Initiative PPTE et le ramener à 19,4 millions de dollars par an dès décembre 2006.

57. En attendant, l'ONU et la Banque mondiale coopèrent étroitement avec le Gouvernement burundais de transition en vue d'organiser la prochaine table ronde destinée à fournir le financement nécessaire à la mise en œuvre des réformes institutionnelles et socioéconomiques de la période post-transition. L'achèvement, d'ici là, du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté offrirait aussi l'occasion d'assurer l'appui des donateurs à un programme de développement à caractère national.

58. Avec le soutien de la communauté internationale, le nouveau gouvernement issu des élections devrait aussi entreprendre des réformes clefs visant à renforcer les capacités de ses institutions, la décentralisation, l'état de droit et la gouvernance économique. Dans le même temps, le développement rural devrait devenir une des principales priorités. La diversification des activités économiques et le développement de nouvelles sources de revenus pour les communautés rurales seront essentiels pour atténuer les pressions existantes sur la terre dans ce pays surpeuplé. L'adoption de méthodes efficaces et écologiquement rationnelles d'exploitation de la terre pourrait permettre le passage progressif d'une agriculture essentiellement de subsistance à une agriculture tournée vers le marché et génératrice de revenus.

X. Aspects financiers

59. L'Assemblée générale, par sa résolution 59/15 du 29 octobre 2004, a décidé d'ouvrir, pour inscription au compte spécial de l'ONUB au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, un crédit de 329,7 millions de dollars, comprenant le montant de 106,3 millions de dollars déjà autorisé pour l'Opération dans sa résolution 58/312 du 18 juin 2004. Ma proposition de budget pour l'ONUB au titre de l'exercice 2005/06 est actuellement examinée par l'Assemblée générale, laquelle devrait prochainement se prononcer sur ce budget.

60. Au 30 avril 2005, les contributions statutaires non réglées en ce qui concerne le compte spécial de l'ONUB se montaient à 88,7 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions statutaires non réglées au titre de toutes les opérations de maintien de la paix était de 2 218,8 millions de dollars.

XI. Observations et recommandations

61. Il y a eu incontestablement d'importants progrès dans le processus de paix au Burundi au cours de l'année écoulée, et depuis mon précédent rapport au Conseil de sécurité. Ces progrès ont toutefois été lents, ce qui a justifié une nouvelle prorogation, jusqu'au 26 août 2005, de la période de transition déjà prorogée. Je crois que le Burundi est sur la bonne voie pour devenir un pays stable et pacifique capable d'offrir un meilleur avenir à tous ses citoyens, mais le processus de réforme n'est pas encore irréversible. Dès lors, les partis burundais doivent faire preuve de la volonté politique nécessaire pour conclure avec succès le processus de transition et assurer le respect le plus strict du nouveau calendrier électoral.

62. Tous les partis politiques doivent faire preuve de retenue durant leur campagne électorale et s'abstenir de toute action susceptible de nuire à la cohésion du processus de transition ou interdite par le code de conduite électorale. Il est indispensable que les élections se déroulent dans des conditions pacifiques propices à la participation des électeurs, et qu'elles puissent servir de modèle pour les élections qui se dérouleront ultérieurement dans le pays.

63. Il est regrettable que les tensions politiques continuent de compromettre la confiance entre les partis. J'invite tous les dirigeants burundais à ancrer le message selon lequel la société burundaise moderne ne peut plus être définie par des intérêts sectaires, et qu'elle doit désormais faire fond sur les gains du processus de paix et avancer en direction de la réconciliation nationale, de la stabilité et du développement. Je suis fermement convaincu que la communauté internationale devrait jouer un rôle actif de soutien au nouveau gouvernement issu des élections, et j'espère qu'il sera possible de conclure prochainement un accord sur la proposition de mécanisme international d'appui mentionné aux paragraphes 53 et 54 ci-dessus.

64. Je tiens à me joindre aux chefs d'État de l'Initiative régionale pour souscrire aux efforts entrepris par le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie en vue de faciliter un accord avec le FNL (Rwasa). Le cessez-le-feu général, accepté par tous les groupes, et attendu depuis longtemps par la population burundaise, sera un signe concret de la volonté résolue du FNL de s'associer au processus de paix.

65. D'ici là, le Gouvernement burundais doit trouver une solution au problème dévastateur du fardeau de sa dette, pour que le pays puisse s'engager résolument dans la phase de reconstruction et de développement. Le Gouvernement de transition devrait dès lors prendre les mesures nécessaires pour aider les autorités élues dans cette direction. L'allègement du fardeau de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTP renforcée permettra au Burundi de dégager les ressources indispensables et d'améliorer le bien-être de sa population. Faute de telles mesures, les donateurs pourraient être contraints de suspendre une aide qui est essentielle pour garantir une paix durable.

66. En dépit des progrès accomplis, l'importance des violations des droits de l'homme au Burundi reste une sérieuse cause de préoccupation. Les atteintes aux droits de l'homme sont fréquemment perpétrées en l'absence de tout mécanisme juridique approprié, et dans un contexte général d'impunité. Nombre de ces crimes s'enracinent dans le dangereux phénomène sous-jacent de division ethnique et régionale auquel il faudra s'attaquer de manière décisive et persistante après la transition. Ainsi, la réconciliation restera un élément essentiel du difficile cheminement de la nation sur la voie de l'apaisement national et d'une paix durable.

67. Depuis son déploiement, l'ONUB a contribué de manière substantielle aux progrès du processus de paix. Je crois que par sa présence, elle continuera de jouer un rôle vital, en particulier durant la prochaine période électorale. C'est pourquoi je recommande la prorogation du mandat de l'Opération, à son niveau d'effectif actuel, pour une période supplémentaire de six mois, jusqu'au 1^{er} décembre 2005.

68. En conclusion, je tiens à remercier les chefs d'État de l'Initiative régionale, en particulier son président, ainsi que le Facilitateur, qui ne ménagent pas leurs efforts pour assurer la poursuite du processus de transition. Je tiens également à exprimer ma sincère gratitude aux hommes et aux femmes de l'ONUB qui, sous la direction de ma Représentante spéciale, Carolyn McAskie, ont continué d'œuvrer sans relâche à l'instauration de la paix au Burundi. Mes remerciements vont également au personnel du système des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales, et aux nombreux donateurs bilatéraux et multilatéraux qui continuent de contribuer d'une manière essentielle aux progrès du pays.

Annexe

**Opération des Nations Unies au Burundi : effectifs militaires
et de police civile (au 10 mai 2005)**

	<i>Police civile</i>	<i>Soldats</i>	<i>Observateurs militaires</i>	Total
Afrique du Sud	–	920	5	925
Algérie	–	1	1	2
Bangladesh	–	–	2	2
Belgique	–	–	2	2
Bénin	9	–	4	13
Bolivie	–	–	3	3
Burkina Faso	18	2	13	33
Cameroun	13	–	–	13
Chine	–	–	3	3
Côte d'Ivoire	2	–	–	2
Égypte	–	–	2	2
Espagne	–	1	–	1
Éthiopie	–	855	5	860
Fédération de Russie	–	–	8	8
Gabon	–	–	6	6
Gambie	–	–	1	1
Ghana	–	–	2	2
Guatemala	–	–	3	3
Guinée	11	–	2	13
Inde	–	4	7	11
Jordanie	–	62	5	67
Kenya	–	1 008	2	1 010
Kirghizistan	–	–	1	1
Madagascar	1	–	–	1
Malaisie	–	–	3	3
Malawi	–	–	3	3
Mali	17	2	17	36
Mozambique	–	184	3	187
Namibie	–	–	3	3
Népal	–	938	6	944
Niger	16	–	2	18
Nigéria	2	1	5	8
Pakistan	–	1 194	5	1 199
Paraguay	–	–	3	3
Pays-Bas	–	1	–	1
Pérou	–	–	3	3

	<i>Police civile</i>	<i>Soldats</i>	<i>Observateurs militaires</i>	Total
Philippines	–	–	3	3
Portugal	–	–	2	2
République de Corée	–	–	2	2
Roumanie	–	–	3	3
Sénégal	12	5	5	22
Serbie-et-Monténégro	–	–	1	1
Sri Lanka	–	–	1	1
Tchad	3	–	8	11
Thaïlande	–	2	3	5
Togo	–	3	13	16
Tunisie	–	3	12	15
Turquie	3	–	–	3
Uruguay	–	–	3	3
Yémen	–	–	5	5
Zambie	–	–	2	2
Total	107	5 186	193	5 486

Carte